

Monsieur le Maire, Mesdames Messieurs les membres du Conseil Municipal,
Mesdames Messieurs,

Nous sommes là ce soir pour dénoncer le refus par Monsieur le Maire de Saint-Pierre-lès-Elbeuf de prendre en compte les revendications des agents.

Nous rencontrons régulièrement les agents depuis un an maintenant, suite à la création de notre syndicat.

Ils nous font part de leurs difficultés, nous les portons auprès de la Direction Générale des Services et la Direction des Ressources Humaines mais rien n'avance.

Quelles sont ces difficultés ?

- Suppression de services (sports, médiation, gardiennage),
- déplacements d'agents sans saisir les instances compétentes,
- modifications des missions (un agent responsable de service peut devenir agent d'exécution du jour au lendemain),
- utilisation des téléphones personnels des agents (en particulier ceux qui interviennent auprès des personnes âgées) sans indemnisation,
- attribution de primes pendant 3 mois puis elles sont récupérées en partie ou non attribution de primes dues (NBI)
- utilisation des véhicules personnels des agents pour le service sans ordre de mission ni remboursement des kilomètres réellement effectués , c'est un forfait sur le bulletin de salaire , ce qui fait que l'agent paie des cotisations sociales alors que c'est une indemnisation de frais engagés ; d'autre part en cas d'accident les agents ne sont pas couverts par l'assurance de la collectivité quand ils transportent des collègues, des personnes âgées, ils ont à leur charge les frais comme le supplément de cotisation d'assurance, la franchise...
- la précarisation s'accroît
- le manque de formation : les contrats d'avenir sont mis sur des postes de titulaires sans formation à l'exemple des agents qui interviennent au domicile des personnes âgées
- le manque de promotion sociale : quand des agents passent des examens professionnels ou des concours, certains ne sont pas nommés
- il y a des opportunités de promouvoir des agents qui sont près de la retraite ou qui n'ont pas les possibilités de passer des concours, cela n'est pas fait

.../...

- les agents sont mis sur des postes à temps non complet, et pourtant ils effectuent des heures complémentaires au niveau d'un temps complet, les heures complémentaires sont payées au bout de 3 ou 4 mois, cela met les agents en difficulté financière,
- la remise en cause des accidents de service...

La CGT regrette d'être contrainte de venir interrompre le déroulement du Conseil Municipal car Monsieur le Maire refuse le dialogue social.

La CGT a présenté une liste aux élections professionnelles du 4 décembre dernier et a obtenu un taux de participation très satisfaisant (plus de 70%) , malgré la non prise en compte de deux votes par correspondance, par manque d'organisation dans le cadre de ce scrutin.

Monsieur le Maire, non seulement n'a jamais reçu le syndicat depuis sa création en juin 2014, mais il l'empêche d'exercer son activité.

En effet, après avoir attribué un local syndical, Monsieur le Maire est revenu sur sa décision.

Le nouveau local proposé est exigu, les 10 membres du comité technique par exemple ne peuvent pas s'y réunir, ils faudra faire une demande de salle à chaque fois .

Monsieur le Maire refuse un accès internet (le seul cas à la connaissance de la CGT) , l'entretien des locaux ne sera pas assuré , des panneaux syndicaux ne seront pas installés dans tous les lieux de travail des agents (les écoles par exemple), deux agents se sont vu refuser le congé pour formation syndicale sans motif valable, la secrétaire du syndicat est empêchée par la direction générale des services d'accompagner un agent convoqué dans un délai d'une heure...